

DEMATERIALISATION DES EVENEMENTS INDESIRABLES EN ESMS

La déclaration via Démat Sociale

En application de l'article L.331-8-1 du code de l'action sociale et des familles, fait l'objet d'une information aux autorités administratives compétentes tout dysfonctionnement grave dans la gestion ou l'organisation des structures sociales et médico-sociales susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et tout événement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées.

Chaque structure informe les autorités administratives compétentes des faits qui relèvent de son périmètre d'activité et renseigne les items qui lui sont adaptés et pertinents au regard de ses missions et de son mode d'intervention.

La transmission de ces informations aux autorités administratives ne dispense en aucune manière de signaler, le cas échéant, le dysfonctionnement ou l'événement mentionnés à l'article L.331-8-1 du code de l'action sociale et des familles aux autorités judiciaires compétentes.

Le directeur ou le responsable de la structure actualisera ou complètera en cas de nouveaux développements.

1^{ère} étape : Se rendre sur
<https://demat.social.gouv.fr/commencer/signalereimedicosoc>

2^{ème} étape : Créer un compte pour l'établissement concerné

Commencer la démarche

[Créer un compte Dématérialisation des Démarches Sociales](#)[J'ai déjà un compte](#)

3^{ème} étape : Commencer la démarche de déclaration

Signaler un événement indésirable dans une structure médico-sociale

 Temps de remplissage estimé : 32 mn

[Commencer la démarche](#)

- Compléter le formulaire avec les informations du déclarant et l'établissement concerné



Il est indispensable de renseigner le code FINESS géographique de l'établissement.



Si votre structure ne relève pas uniquement de la compétence ARS, il vous appartient de transmettre votre déclaration au Conseil Départemental concerné. Vous pourrez envoyer le formulaire au format PDF que vous obtiendrez à la fin de la déclaration en ligne.

- Compléter les informations concernant les faits à déclarer, tout en respectant l'anonymat des personnes concernées par l'évènement (personnel/victimes)

4^{ème} étape : Déposer le dossier

[Déposer le dossier](#)

Votre dossier a été transmis à l'ARS.

Une preuve de dépôt vous est envoyée par mail.

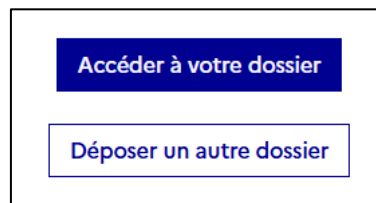
A savoir :

- En cas d'oubli de renseigner un item, un bandeau rouge apparait. Vous pouvez corriger vos oublis instantanément.



The screenshot shows the top of a web application. On the left is the French Republic logo and the text 'Dématisation des Démarches Sociales'. On the right is a user profile 'sandrine.lubryka@ars.sante.fr' and links for 'Aide' and 'FR'. Below the header is a tab labeled 'Mes dossiers'. A prominent red banner contains two error messages: 'Le champ « Demande d'intervention des secours ? » doit être rempli, [corriger l'erreur](#)' and 'Le champ « D'autres autorités administratives que l'ARS ont-elles été informées ? » doit être rempli, [corriger l'erreur](#)'.

- Le dossier déposé est consultable sur Démat Sociale en cliquant sur « Accéder à votre dossier »



A box containing two buttons. The top button is dark blue with white text 'Accéder à votre dossier'. The bottom button is white with a blue border and blue text 'Déposer un autre dossier'.

- Le formulaire complété est consultable en cliquant sur « demande » puis sur l'icône « imprimer »



The screenshot shows a horizontal navigation bar with three tabs: 'Résumé', 'Demande' (highlighted with a red border), and 'Messagerie'. To the right is a button 'Inviter une personne à consulter ce dossier' with a dropdown arrow, and a red-bordered icon of a printer.

Le formulaire est téléchargeable en format .pdf



En cas de difficulté technique pour compléter votre déclaration, vous pouvez vous adresser à notre adresse mail support :

dnum.dysfonctionnement-esms.demat@sg.gouv.fr